



commune de
THOREE LES PINS

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 18 MARS 2024**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze mars deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie le dix-huit mars deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Amandine DUGUET, Odile VÉDIE, Joëlle GERMOND, Aurélia PIRON, Patricia BOURDIN, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Jean-Luc BOURGOIN, Eric PELE, Michel GOSSE et Patrick CHOLLET.

Absents : Mesdames Karine SHAHIN, Noémi BINOIS et Monsieur David DOIRE.

Secrétaire de séance : Mme Aurélia PIRON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande de supprimer le point 6 - Etude de Devis - AXIONE et de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Création d'un emploi d'Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet
- Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2024

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 12 février 2024 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

02 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LES GRAVIERS III
Délibération N°019-20241803D

Annule et remplace la délibération n° 007-20241202D.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Odile VÉDIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Joël LELARGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent antérieur reporté : 0 €
 Dépenses réalisées : 82 746,23 €
 Recettes réalisées : 82 746,23 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 : Excédent de fonctionnement de 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent antérieur reporté : 0 €
 Dépenses réalisées : 82 746,23 €
 Recettes réalisées : 82 746,23 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 : Excédent d'investissement de 0 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2023 Budget Lotissement Les Graviers III, à l'unanimité des membres présents.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

03 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LES GRAVIERS II

Délibération N°020-20241803D

Annule et remplace la délibération n° 010-20241202D.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Odile VÉDIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Joël LELARGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent antérieur reporté : 12 244,20 €

Dépenses réalisées : 79 346,60 €

Recettes réalisées : 67 207,33 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 : Excédent de fonctionnement de 104,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent antérieur reporté : 21 547,25 €

Dépenses réalisées : 67 102,40 €

Recettes réalisées : 73 928,02 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 : Excédent d'investissement de 28 811,15 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2023 Budget Lotissement Les Graviers II, à l'unanimité des membres présents.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération N°021-20241803D

Annule et remplace la délibération n° 014-20241202D.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Odile VEDIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Joël LELARGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent antérieur reporté : 4 076,80 €

Dépenses réalisées : 41 691,55 €

Recettes réalisées : 37 477,67 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 : **Excédent de fonctionnement de 4 076,80 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent antérieur reporté : 14 633,38 €

Dépenses réalisées : 26 420,73 €

Recettes réalisées : 27 381,88 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 : **Excédent d'investissement de 15 594,53 €**

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2023 Budget Assainissement, à l'unanimité des membres présents.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Arrivés en cours de séance de Mme Patricia BOURDIN et de M. Patrick CHOLLET.

05 - ETUDE DE DEVIS POUR LE LOTISSEMENT LES GRAVIERS III - CABINET LOISEAU

Délibération N°022-20241803D

Dans la continuité du projet du Lotissement Les Gravieres III, M. le Maire présente la nouvelle esquisse et 4 devis réalisés par le Cabinet LOISEAU, géomètre à La Flèche, pour réaliser le lotissement.

1^{er} devis - Délimitation du périmètre. Le montant est de 1 627,50 € HT.

2nd devis - Dépôt du Permis d'Aménager. Le montant est de 4 600,00 € HT.

3^{ème} devis - Bornage des lots. Le montant est de 6 930,00 € HT.

4^{ème} devis - Mission de maîtrise d'œuvre. Le montant est de 12 670,00 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent les 4 devis du Cabinet LOISEAU pour un montant total de 25 827, 50 € HT et autorisent M. le Maire à les signer et tout document s'y rapportant.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

06 - ETUDE DE DEVIS - SALLE MULTI-ACTIVITÉS - MAIRIE ET GUINGUETTE

Délibération N°023-20241803D

Salle Multi-Activités - Source centrale et éclairage de sécurité

- SARL CHEVÉ : 4 456,05 € HT
- PASTEAU : 5 899,33 € HT

Mairie - Eclairage de sécurité

- SARL CHEVÉ : 651,00 € HT
- PASTEAU : 592,27 € HT

Guinguette : La Bamboche du Loir - Portes à l'arrière du bâtiment

- SAS METAL SERVICE : 2 125,70 € HT
- SETIN : 1 733,44 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acceptent les devis suivants :

- pour la salle multi-activités, l'entreprise CHEVE pour un montant de 4 456,05€ HT
- pour la mairie, l'entreprise PASTEAU pour un montant de 592,27 € HT
- pour la Bamboche, l'entreprise SAS METAL SERVICE pour un montant de 2 125,70 € HT

et autorisent M. le Maire à les signer.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

07 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET COMMUNE

Délibération N°024-20241803D

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Odile VÉDIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Joël LELARGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent antérieur reporté : 263 372,64 €

Dépenses réalisées : 516 308,76 €

Recettes réalisées : 682 417,96 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 : Excédent de fonctionnement de 429 481,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent antérieur reporté : 195 541,54 €

Dépenses réalisées : 244 723,47 €

Recettes réalisées : 160 912,38 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 : Excédent d'investissement de 131 514,54 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2023 Budget Commune, à l'unanimité des membres présents.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

08 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET COMMUNE

Délibération N°025-20241803D

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

09 - VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 AU BUDGET COMMUNE 2024

Délibération N°026-20241803D

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Joël LELARGE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le 18 mars 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif du Budget Commune fait apparaître un excédent de clôture en section de fonctionnement de 429 481,81 € et un excédent de clôture de 131 514,54 € en section d'investissement ;

L'affectation des résultats de l'exercice 2023 se fera comme suit pour le budget Commune 2024 :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de fonctionnement du budget principal	
A. Résultat de l'exercice (+ ou -)	166 109,20 €
B. Résultat antérieur reporté	263 372,64 €
C. <u>RÉSULTAT A AFFECTER = A + B</u>	429 481,84 €
Solde d'exécution de la section d'investissement du budget principal	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (+ ou -)	131 352,63 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-38 000,00 €
F. Besoin de financement f = d + e	0,00 €
AFFECTATION = c = g + h	
1- Affectation en réserves 1068 (G. = au minimum couverture du besoin de financement f)	0.00 €
2- H. Affectation en fonctionnement R002	429 481,84 €

10 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR 2024**Délibération N°027-20241803D**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions et participations suivantes pour 2024 :

ASSOCIATIONS/ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	MONTANTS 2024
Comice agricole (735 x 0.35/hab)	258,30 €
Association des Festivités Communales	400,00 €
Gym Loisirs Santé	500,00 €
Générationnements Mouvements	300,00 €
Association de la Boule de Fort	400,00 €
Association Thoréenne Canine	50,00 €
Association L'Etang du Gué	200,00 €
MFR-CFA Verneil-le-Chétif (Elève : FORGET Maxime)	20,00 €
MDR-CFA Coulans-sur-Gée (Elève : MAILLÉ Marilou)	20,00 €
TOTAUX	2 148,30 €

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11 - VOTE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2024**Délibération N°028-20241803D**

Pour 2024, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents la participation suivante pour le Budget Assainissement :

Compte 65736221 Subventions au Budget Annexe 8 132,32 €

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12 - VOTE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE SUR LE BUDGET SIVOS 2024**Délibération N°029-20241803D**

Attendu que les effectifs de l'école se décomposent comme suit :

Effectif total : 62 élèves

Dont 18 élèves de Savigné-sous-le-Lude

Dont 44 élèves de Thorée-les-Pins

Attendu que le besoin en fonctionnement s'élève à 122 386,00 €.

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation de la Commune comme suit :

☞ **86 855,00 €** (122 386 : 76 x 44)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser la participation ci-dessus indiquée.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13 - TEP : REMBOURSEMENT DE LA COMMUNE DE SAVIGNÉ-SOUS-LE-LUDE

7

Délibération N°030-20241803D

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le SIVOS Savigné-Thorée n'est pas compétent en matière de TEP. La trésorerie ayant refusé des écritures budgétaires entre les deux budgets (SIVOS et Commune), il n'est donc plus possible que le SIVOS rembourse la Commune de Thorée-les-Pins pour les TEP.

La solution proposée est d'émettre un titre à la Commune de Savigné-sous-le-Lude au prorata du nombre d'élèves sur la période scolaire. Pour rappel, les communes paient 70€ et ne sont plus remboursées à hauteur de 50 € par élève. A compter de 2020, il reste donc à la charge des communes 70€/élèves.

Pour l'année 2023-2024, le nombre d'élèves pour la commune de Savigné-sous-le-Lude est de 18. Il sera donc émis un titre de 1 260,00 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent la demande de M. le Maire et l'autorise à émettre le titre.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14 - VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2024

Délibération N°031-20241803D

M. le Maire soumet à l'assemblée le vote des taux communaux pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux votés en 2023 pour l'année 2024 :

- Taxe Foncière (bâti) :	40,45 %
- Taxe Foncière (non bâti) :	42,75 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	15,54 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les taux arrêtés et autorisent M. le Maire à signer l'état 1259 du vote des taux au titre de l'année 2024.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

15 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE

Délibération N°032-20241803D

M. le Maire présente le Budget Primitif 2024 Commune :

↳ Fonctionnement :

Dépenses :	1 011 986,84 €
Recettes :	1 011 986,84 €

↳ Investissement :

Dépenses :	658 565,49 €
Recettes :	658 565,49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif 2024 Commune, à l'unanimité des membres présents.

Il autorise également M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit 60 141,51 € pour la section de fonctionnement et 49 392,41 € pour la section d'investissement.

16 - CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT DES INTERVENTIONS TECHNIQUES POLYVALENT EN MILIEU RURAL A TEMPS COMPLET

Délibération N°033-20241803D

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la lettre de démission de l'agent technique datant du 08 mars 2024,
Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de créer un emploi d'Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet, ouvert au grade d'Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe et aux contractuels (art. L332-8 3°).

L'offre sera publiée sur le site suivant : www.emploi-territorial.fr

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

17 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

Commission Animations : Mme Amandine DUGUET présente les différentes manifestations à venir :

- Concert du 13 avril à la salle multi-activités : début à 17h30. Mise en place le samedi matin.
- Fleurissement vendredi 19 avril : installation dès 14h à la salle.
- Fête de la musique : la programmation et les artistes sont est en cours.

2 massifs sur le parking de la salle vont être aménagés avec de la bâche et des copeaux.

Commission Bâtiments : M. Patrick CHOLLET informe les conseillers sur les interventions effectuées :

- Une personne a essayé de s'introduire à la salle dimanche 17/03 à 7h30. La gendarmerie s'est déplacée et un devis va être réalisé pour réparer la porte vandalisée.
- Les travaux prévus à l'église ont été réalisés.
- L'arbre à La Pomme de Pin a été taillé.

Commission Voirie : M. Patrick JAUNAY informe les conseillers sur plusieurs points :

- CTO : en attente des entreprises pour commencer les travaux.
- Intempéries : au lieu-dit La Mare, des buses seraient apparemment écrasés sous la voirie. Un constat doit être fait sur place. Au lieu-dit Le Petit Verger, de forts ruissellements le long de la maison ont été constatés. L'origine probable de cette déviation seraient dues à des travaux réalisés par les propriétaires.
- Alignements : des alignements de voirie ont été réalisé à La Binetière et au Carrefour.
- Radars : ils vont être déplacés prochainement et des analyses vont pouvoir être réalisés.
- Repère de crues : il va être installé auprès de la cale à bateau au bord du Loir.

18 - DIVERS

MAM : le dossier de subvention (DETR) est en attente de validation par les services préfectoraux. Le dossier d'Appel d'Offres est en attente de réception également pour être mis en ligne.

Le dossier de subvention pour la CAF a pu être constitué avec les conditions d'attribution de 2023 (plus favorable que celles de 2024).

Les assistantes maternelles ont toutes reçu leurs agréments pour 4 enfants.

Rencontre : M. le Maire va rencontrer Mme la Sous-Préfète et l'Inspectrice de l'Education Nationale vendredi 29 mars à 16h30. Le sujet sur la fermeture de classe sera abordé et une visite de la commune sera prévue.

Argent de poche : les 4 jeunes ont été sélectionnés (3 de la commune et 1 de la Flèche).

Tour de Table

M. Eric PELE a contacté le Département pour réaliser une visite de périmètre afin d'enfouir les réseaux aux Cartes. Il ne restera à la charge de la Commune que l'enfouissement du réseau Orange car ENEDIS prend en charge sa partie et l'éclairage public.

M. Michel GOSSE demande si un projet de carrières va être réalisé sur la Commune. M. le Maire lui répond qu'à sa connaissance il n'y a aucun projet dans ce sens.

* Dates à retenir :

- Conseil Municipal : Lundi 15 avril 2024 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h15.

Signatures :

LELARGE Joël
Maire

Aurélia PIRON
Secrétaire de séance